Corporation de la ville de / of the Town of HAWKESBURY
600, Higginson, Hawkesbury, ON K6A 1H1
T. (613) 632-0106
www.hawkesbury.ca

Le 28 juillet 2022

Aux membres du Conseil
Corporation de la Ville de Hawkesbury

Objet : Rapport sur le maintien de l'équité salariale – Juillet 2022

Madame, Messieurs,

Vous trouverez, ci-joint, un rapport préparé par une firme indépendante, Leadership Dynamiks & associés, afin de rendre la Corporation de la Ville de Hawkesbury conforme aux exigences de la loi sur l'équité salariale, pour les employés non-syndiqués uniquement.

Ce rapport décrit les obligations de l'employeur, les étapes réalisées et fait état de la méthodologie d'évaluation des emplois et des calculs de comparaisons entre les catégories d'emplois à prédominance masculine et celles à prédominance féminine, jugées être de valeur égale ou comparable. Il couvre la période de mars 2017 à juillet 2022.

Au terme de cet exercice, un ajustement salarial est requis pour un seul poste à prédominance féminine, soit celui d'Agent des ressources humaines. Selon la Loi, l'ajustement est payable en entier dans les 30 jours suivant l'approbation de la recommandation, et l'échelle salariale du poste doit être ajusté conséquemment.

La Loi prévoit la réalisation périodique du maintien du programme d'équité salariale et nous continuerons d'y veiller. À ce propos, le présent exercice nous aura permis d'identifier clairement nos lacunes quant à l'élaboration et à la mise à jour des descriptifs de postes. Nous souhaiterions que ce projet en soit un prioritaire pour 2023, afin de pourvoir refléter la réalité des différents postes de la Corporation et refaire cet exercice, idéalement, avant la fin de la prochaine période de cinq (5) ans.

Je demeure disponible pour toute question à ce sujet.

Je vous prie d'accepter mes plus sincères salutations.

Renée Périgny, CRHA
Direction des ressources humaines – Intérim

p.j.